



**OL Land**

## **Le Grand Lyon a-t-il fait cadeau des terrains du Grand stade à Aulas ?**

Par Alisson Fornage

Posté le 20/12/2012 à 17:19

**Une nouvelle audience concernant le Grand stade de l'OL a eu lieu ce jeudi matin au tribunal administratif de Lyon. Récit.**



Trois recours d'opposants ont été examinés, parmi lesquels **celui de l'association CANOL** (Contribuables Actifs du Lyonnais) et de trois particuliers. Les requêtes se succèdent contre le Stade des Lumières. Jeudi dernier, le 13 décembre, le tribunal administratif étudiait d'autres recours, pour prendre une décision avant Noël.

L'enjeu de l'audience de ce jeudi matin n'est pas anodin : ces opposants contestent la promesse de vente des 32 hectares, que le Grand Lyon cède à la filiale de l'OL, Foncière du Montout. L'avocat des requérants Etienne Tête, dénonce une promesse de vente "à un prix inférieur de ce qui devrait être le bon prix". La promesse de vente a été faite sur la base de 40 euros le mètre carré. La raison de ce tarif dérisoire : une simple question de classification d'urbanisme. Les terrains doivent se vendre à un niveau de constructibilité inférieur à leur niveau à venir, donc moins cher. "Il y a une collusion entre le Grand Lyon et la Foncière du Montout. Tout ça sur le dos des contribuables" condamne **Michel Vergnaud, président de l'association CANOL.**

Le rapporteur public s'est positionné en faveur des requérants, mais son avis n'est pas toujours suivi par le tribunal. "Ce qu'il a dit correspond à ce que nous voulons, confirme Michel Vergnaud. Espérons que le tribunal avancera dans son sens." Si tel n'est pas le cas, Etienne Tête promet d'user de tous les recours : "Nous irons en appel, ou jusqu'au conseil d'Etat", affirme-t-il.

Mais si la justice donnait raison aux opposants, cette décision porterait un coup non négligeable au projet de stade. "S'ils le veulent, il leur faudra un nouvel acte de vente, commente Michel Vergnaud, mais il est dommage d'en arriver là. Il serait vraiment plus simple d'adapter Gerland." Le budget déjà serré prévu par Jean-Michel Aulas devrait être revu à la hausse si la vente du terrain devait se conclure au prix du marché. La décision du tribunal sera rendue le 10 janvier.